

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13946

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Union des maires des Bouches-du Rhône - Subvention de fonctionnement 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône est une association loi 1901 déclarée le 23 mai 1946 sise à Marseille, qui a pour vocation d'apporter son soutien aux communes pour :

- l'étude, d'un point de vue administratif, économique, financier et social, de toutes les questions intéressant l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics ;
- la création des liens de solidarité entre les maires du département des Bouches-du-Rhône ;
- le développement de la coopération intercommunale ;
- l'aide humanitaire et la coopération internationale décentralisée.

L'Union des Maires assure également, pour le compte des communes, une mission de conseil et d'assistance dans le cadre de l'instruction des permis de construire à caractère agricole au sein du Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence, le CHAMP 13.

Par ailleurs, depuis 2013, l'Union des Maires a organisé un groupe de travail de 23 maires, le G23, afin d'assurer un suivi dynamique de la mise en place de la nouvelle métropole.

L'Union des Maires des Bouches-du-Rhône envisage de poursuivre en 2019 son action autour de plusieurs axes :

- renforcement du soutien aux maires par l'information, l'accompagnement, la formation et le conseil pour aborder les nouvelles réformes impactant la vie communale ;
- maintien et accentuation de ses représentants dans les instances où siègent les maires ;
- maintien du partenariat avec l'ATD 13, la Direction Régionale des Finances publiques, la Préfecture, la Direction académique des Bouches-du-Rhône ;

- participation à diverses manifestations dont celle du Salon des Maires à Salon-de-Provence au niveau régional et du Congrès des Maires de l'Association des Maires de France au niveau national ;
- poursuite de l'activité du CHAMP 13, largement plébiscitée, qui sera renforcée afin d'accompagner les communes dans la prise de décision relative aux permis de construire en zone agricole ;
- poursuite de son rôle d'interface entre les communes et les pouvoirs publics.

Le budget prévisionnel 2019 de l'Union des Maires s'établit à 382 780 €, répartis selon le plan de financement suivant :

- cotisations des communes et EPCI adhérents	219 400 €
- subvention Département	120 000 €
- subvention Région	20 000 €
- mise à disposition des locaux	23 380 €

L'Union des Maires ne dispose pas de ressources propres hors les cotisations des communes et groupements adhérents.

Le Département est sollicité pour reconduire son soutien à l'action de cette association porte-parole de l'expression des élus locaux, à hauteur de 120 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL